

1152

COURRIER ARRIVÉ  
STELÉP  
Le 15 JUIL. 2013  
DREAL AUVERGNE



2013 PPA

Langeac, le 11 JUIL. 2013

**DREAL Auvergne  
STELÉP  
7 Rue Léo Lagrange  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1**

Objet : AVAP de LANGEAC - saisine de l'autorité compétente de l'Etat en matière d'environnement sur l'incidence de l'AVAP sur l'environnement  
Affaire suivie par Fabrice PESTRE

Monsieur le Directeur,

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement comprend les AVAP parmi les documents pouvant faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

**A) Description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités**

L'AVAP de Langeac est essentiellement urbaine, reprenant, pour partie, les périmètres des deux édifices protégés de la commune. Les secteurs comprenant les enjeux patrimoniaux les plus importants sont inclus dans le périmètre de l'AVAP. Deux zones ont été distinguées :

- une zone UP1 qui englobe le noyau médiéval dans les fortifications et au-delà des faubourgs. C'est la zone comprenant les enjeux patrimoniaux les plus importants. Le règlement proposé vise à la préservation de ce patrimoine.
- une zone UP2 qui a pour limite d'un côté la partie ancienne de la ville et de l'autre la voie ferrée. Cette zone est essentiellement composée de bâtiments construits entre le 18e et le 20e siècle. Les prescriptions proposées tiennent compte des caractéristiques de ce bâti plus hétérogène.

**B) Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification**

La commune de Langeac comprend de nombreux dispositifs de protection des espaces naturels :

- une ZSC Natura 2000
- une ZPS Natura 2000
- une ZNIEFF de type 1
- une ZNIEFF de type 2
- une ZICO

L'AVAP n'interfère qu'avec la ZNIEFF de type 2, les autres dispositifs étant exclus du champ de l'aire. La ZNIEFF de type 2 comprend de «grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes ».

L'aire est limitée aux parties urbanisées du territoire communal, et ne traite que de l'aspect extérieur des édifices dans le respect du caractère patrimonial des constructions. L'AVAP n'ayant pas vocation à traiter de la constructibilité, les dispositions du document n'ont aucune incidence sur les secteurs les plus sensibles d'un point de vue environnemental.

HOTEL DE VILLE

PLACE DE LA FAVIERE • BP 30 • 43300 LANGEAC (HAUTE-LOIRE)

TEL. 04 71 77 71 10 • FAX 04 71 77 71 11

**C) Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification**

L'AVAP de Langeac ayant vocation à préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti tout en tenant compte d'objectifs liés au développement durable, elle ne peut avoir qu'une incidence favorable sur l'environnement : l'utilisation de matériaux traditionnels dans le cadre des travaux de restauration du bâti en préservant l'équilibre de celui-ci (notamment l'hygrométrie et la circulation de l'air ...) ne peut en aucune façon nuire à la santé.

La mise en place des matériels d'exploitation des énergies renouvelables obéit à des critères techniques et esthétiques bien circonscrits à partir d'une analyse des potentialités de la commune dans chacun des secteurs concernés notamment climatiques (ensoleillement, vent ...) et topographiques (exposition, extraction des co-sensibilités ...)

En conclusion les dispositions de l'AVAP de Langeac n'ont aucune incidence négative sur l'environnement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

**Marie-Thérèse ROUBAUD,**









**Maire de LANGEAC.**

**Copie : Préfecture de la Haute-Loire**



# LANGÉAC

-  AVAP
-  ZSC Natura 2000
-  ZPS Natura 2000
-  ZICO
-  ZNIEFF1
-  ZNIEFF2

Copyright IGN

Réalisation DRAC Auvergne

